

Projet de construction d'une autoroute dans  
l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup  
et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon  
Cabano-Nouveau-Brunswick  
**Cabano-Nouveau-Brunswick 6211-06-117**

*Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick – Tronçon Cabano—Nouveau-Brunswick*

## **DEMANDES D'AUDIENCE PUBLIQUE**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**



Notre-Dame-du-Lac, le 12 février 2006

Monsieur Michel Després, ministre  
Ministère des Transports  
Place Haute-Ville - 29<sup>ème</sup> étage  
700, boul. René-Lévesque ouest  
Québec (Qc) G1R 5H1

Monsieur Simon Lavole, ing.  
Chargé de projets  
Ministère des transports du Québec à Rimouski  
92 - 2<sup>ème</sup> Rne ouest - Bureau 101  
Rimouski (Qc) G5L 8P6

Direction régionale de l'Environnement  
Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs  
Direction régionale du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine  
212, avenue Belzile  
Rimouski (Qc) G5L 3C3

Monsieur Gilles Garon, maire  
Municipalité de Notre-Dame-du-Lac  
5, rue Hôtel-de-Ville  
Notre-Dame-du-Lac (Qc) G0L 1X0

**Objet : Mesures de correction pour atténuer les bruits de la route 185**

Messieurs,

Nous, soussignés, sommes des résidents du début de la rue du Chemin-du-Lac, à Notre-Dame-du-Lac, comté Témiscouata. Notre rue, qui longe le lac Témiscouata, offre un coup d'œil tout à fait extraordinaire et invite à une douce tranquillité. Elle jouxte la route 185 reliant Rivière-du-Loup à Edmundston au Nouveau-Brunswick, et par-delà les Maritimes. Or, voilà que ce bout de rue, d'une distance d'environ un kilomètre, est devenu pratiquement infernal pour quelques citoyens, à cause de la pollution par le bruit que font les véhicules empruntant cette route 185. Cette situation, qui perdure depuis plusieurs années, va en se détériorant vu la quantité de véhicules automobiles et camions, l'empruntant de façon régulière. Voilà qu'à présent, on parle de la réfection de la route 185 pour devenir une autoroute.

Dans le cadre de ces futurs travaux, nous vous demandons de prendre des mesures de correction afin d'atténuer les bruits engendrés par les véhicules empruntant la route 185. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés pour contrer ces bruits, et nous savons pertinemment que vos organismes possèdent toute l'expertise nécessaire en cette matière pour mener à bien ce dossier. Outre le bruit provoqué par les voitures et camions remorque, voilà qu'en plus, plusieurs camions remorque utilisent leurs freins Jacob dans la côte qui est située à proximité de notre rue (Chemin du Lac). Encore là, ce bruit de freins est tout à fait intolérable ! N'y aurait-il pas lieu d'interdire ou à tout le moins d'instaurer des pratiques incitatives demandant aux conducteurs, dès à présent, de ne pas utiliser les freins Jacob aux abords de notre rue, en plaçant des pancartes stratégiques à cette fin dans notre zone !

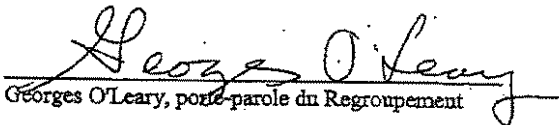
.../2

/page 2

C'est avec beaucoup d'espoir que nous vous faisons parvenir cette requête et vous retrouverez, en annexe, la liste des résidents du Chemin-du-Lac concernés par cette missive où chacun y a apposé sa signature.

Espérant recevoir une réponse à la nôtre dans les plus brefs délais, nous vous prions d'agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le regroupement des résidents de la rue du Chemin-du-Lac

  
Georges O'Leary, porte-parole du Regroupement

GOL/pat  
pj.

REÇU LE

23 FEV. 2006

Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs.  
Dir. rég. du Centre de coopération environnemental  
du Bas-Saint-Laurent  
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

REGROUPEMENT DES RÉSIDENTS DE LA RUE DU CHEMIN-DU-LAC  
NOTRE-DAME-DU-LAC

NOM EN LETTRES MOULÉES	ADRESSE	SIGNATURE
✓ O'Leary Carol		Carol O'Leary
MONIQUE O'LEARY		Monique O'Leary
✓ O'LEARY, KATALIA		Katalia O'Leary
✓ SALOIS CLAUDE		Claude Salois
✓ FRANCINE L'ABELLE		Francine Labelle
✓ POIRIER DOMINIQUE		Dominique Poirier
✓ GAUBREAU JÉRÔME		Jérôme Gaubreau
✓ GUY PELLETIER		Guy Pelletier

REGROUPEMENT DES RÉSIDENTS DE LA RUE DU CHEMIN-DU-LAC  
NOTRE-DAME-DU-LAC

NOM EN LETTRES MOULÉES	ADRESSE	SIGNATURE
✓ CLAIRE MAURHAN		Claire Maurhan
✓ ANDRÉE GAUDET		Andrée Gaudet
✓ CHARLES ERBIN		C. Erbin
✓ O'LEARY GEORGES		George O'Leary
ROSS Lucie		Lucie Ross

Notre-Dame-du-Lac, le 11 mai 2006

M. Claude Bécharde  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
675 boulevard René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Objet : Projet route 185 Tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Je tiens tout d'abord à remercier et à féliciter le BAPE et le Ministère des Transports pour leur présentation du tronçon Cabano-Nouveau-Brunswick. Mon conjoint et moi sommes particulièrement heureux de ce beau et grand projet.

Par contre, une seule chose nous préoccupe, c'est la situation de notre propriété qui est située sur le lot 83, tout juste au bas de la route 185 et de la future bretelle. Tout d'abord, il faut vous dire que la façade de notre maison ne donne pas sur une rue, elle est face à la route 185, c'est ce qui fait que nous sommes enclavés puisque notre accès est une servitude de passage à partir de la rue Commerciale passant sur trois terrains de propriétaires différents pour arriver par l'arrière de notre demeure. Aussi, nous avons les services d'eau et d'épuration à partir de la rue Commerciale, ces tuyaux privés desservent deux propriétés, dont la nôtre, et passent sous les trois terrains ainsi que sous un autre terrain voisin (celui de Mme Conrad Soucy) pour se raccorder avec le réseau municipal (et ce sans servitude pour ces tuyaux).

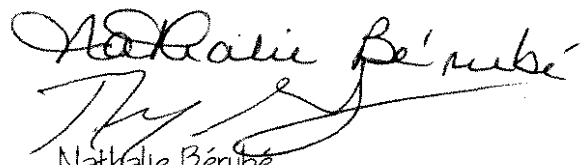
Cette maison avait donc été construite en 1979 en fonction du développement Lavoie/Soucy. Notre résidence nous est aussi accessible par la rue St-Viateur sur un chemin et terrain privé (et ce sans servitude) appartenant à M. Rolland Bergeron. Cet accès deviendrait la rue d'entrée du développement Lavoie/Soucy. Alors quand nous avons su que le Ministère expropriait autant de résidences à Notre-Dame-du-Lac, nous avons vu l'occasion de voir se développer le projet domiciliaire Lavoie/Soucy

pour relocaliser ces résidences, ce qui nous donnerait une rue pour accéder à notre domicile et ainsi voir l'augmentation de la valeur de notre propriété et obtenir un service d'aqueduc et d'épout décent.

Donc, là où est notre grande préoccupation est que si vous passez la bretelle dans le développement Lavoie/ Soucy, il y aura, à 215 pieds de notre maison, un talus de 20 mètres de haut, et ce, face à celle-ci. En plus, c'est la mort du développement domiciliaire, alors nous oublions le passage d'une rue devant notre maison, donc pour nous, ces deux facteurs causent une perte de valeur énorme pour notre propriété et amènent une entrave à la vente de celle-ci.

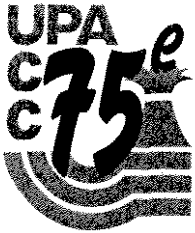
Nous sommes ouverts à une médiation avec le Ministère des Transports du Québec. Nous sommes donc prêts à discuter des possibilités que nous pourrions envisager.

En vous remerciant de l'attention apportée à nos préoccupations, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'accepter nos meilleures salutations.

  
Nathalie Bérubé  
Rémy Malenfant

c.c. Le BAPE att.: Karine Lavoie  
Ministère des Transports att.: Simon Lavoie

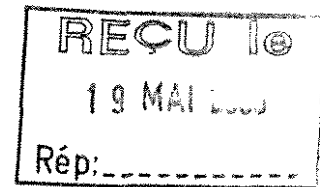
Ville Notre-Dame-du-Lac



1930 - 2005

L'Union des  
producteurs  
agricoles

## Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent



Le 15 mai 2006

Monsieur Claude Béchar, ministre  
Ministère du développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

### Objet : Projet d'autoroute dans l'axe de la route 185

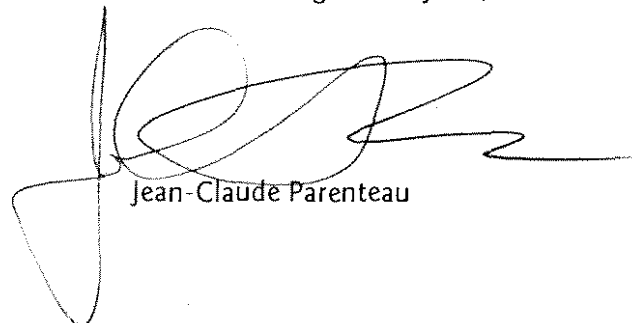
Monsieur le Ministre,

Nous vous demandons de confier le mandat au BAPE de tenir des audiences publiques sur le projet du ministère des Transports de construire une autoroute dans l'axe de la route 185.

Nous avons des suggestions à apporter afin d'optimiser le projet et réduire les impacts sur le territoire et les activités agricoles.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur régional adjoint,



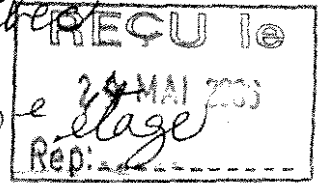
Jean-Claude Parenteau

JCP/ml



Notre-Dame-du-Lac, 16 mai 2006.

Le Très Honorable Ministre Claude Bécharde  
Ministre du Développement durable, de  
l'environnement et des parcs Québec  
Edifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Aménagement bretelle d'accès au  
kilomètre 20 entre Notre-Dame-du-Lac  
et Ville Vézelié.

Le Très Honorable Ministre Bécharde,

Je présente à pour objectif la demande  
d'une audition publique au sujet de la route 185;  
soit au kilomètre 20 et au kilomètre 25 concer-  
nant les bretelles d'accès ainsi que viaducs.

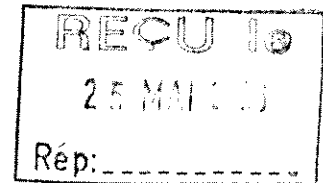
Je vous remercie de l'intérêt porté à ma  
demande, et veuillez agréer, Monsieur le  
Ministre Bécharde, l'expression de mes salutations  
les plus distinguées.

Rodrigue Lavoie

M. Rodrigue Lavoie

Le 23 mai 2006

Cabinet du Ministre  
Ministère du développement durable  
De l'environnement et des parcs  
Edifice Marie-Guyard  
675, Boul René Lévesque Est  
30<sup>e</sup>, étage  
Québec, Qc.  
G1R 5V7



### Objet : Demande d'audience publique au BAPE

La présente est pour vous aviser que nous demandons une audience publique au BAPE concernant les dossiers spécifiques de Place du Travailleur enr., Garage Laforge & Frères inc. et le Dépanneur Routier, ces trois entreprises représentant plus de quatre millions (4,000,000.00\$) de chiffre d'affaire dans la vente au détail.

**-Attendu** que le premier plan présenté par le Ministère prévoyait un viaduc sans bretelle au kilomètre 7.2

**-Attendu** que l'emplacement prévu a été modifié sans consultation ni justification de coût (ceux-ci étant demeurés les mêmes), il se doit d'être replacé à l'endroit initialement prévu. Seul l'ajout de bretelles constituant un coût supplémentaire estimé entre

*-à 600 mille* dollars.

**-Attendu** que les trois (3) entreprises ci-haut mentionnées font face à une fermeture évidente si on n'ajoute pas de bretelles à un viaduc situé au kilomètre 7,2

**-Attendu** que la fermeture de ces établissements représente la perte de douze (12) emplois, des impôts versés autant par ces entreprises que par les travailleurs, des services offerts à la ville de Dégelis et à la MRC du Témiscouata et, en taxes seulement, de plus de cinq cent cinquante mille dollars (550,000.00\$) annuellement. (Un décompte rapide montre qu'au cours de quinze (15) dernières années seulement, ces commerçants ont rapporté au gouvernement plus que la valeur des bretelles demandées.)

**-Attendu** qu'il y a un projet d'implantation d'une industrie qui serait située entre Place du Travailleur et le Garage Laforge créant trente-cinq (35) nouveaux emplois. Le promoteur attendant la confirmation d'une sortie avec bretelles avant d'aller plus avant dans son projet.

**-Attendu** que la construction d'une autoroute longeant la municipalité de Dégelis

sur une longueur de 14 kilomètres sans viaduc muni de bretelles est un précédent discriminatoire.

**-Attendu** que le Conseil municipal de Dégelis, dans sa résolution du 16 mai 2005 no #050506-5325 refuse le tracé proposé pour l'autoroute dans la condition B mentionnant qu'il doit y avoir obligatoirement un viaduc avec bretelles au kilomètre 7.2. Dossier soumis au Ministère des Transport qui fera l'objet d'une demande d'audience publique au BAPE

**-Attendu** qu'il y a un réservoir d'eau important qui dessert le Dépanneur Routier, le Garage Laforge ainsi que plusieurs résidences avoisinantes. Le tracé prévu pour la nouvelle route le traverse mais rien n'est prévu dans les plans pour préserver cet approvisionnement en eau.

**-Attendu** que depuis 2005, le chargé de projet, Monsieur Lorenger, a informé par lettre, le conseil municipal de Dégelis qu'il ne pouvait justifier un viaduc avec bretelles mais que la perte d'achalandage subie par les entreprises concernées ferait partie des impacts qui seront identifiés par l'étude d'impact. Cependant, malgré plusieurs tentatives auprès du Ministère, nous n'avons jamais pu obtenir de rendez-vous pour lui exprimer notre point de vue.

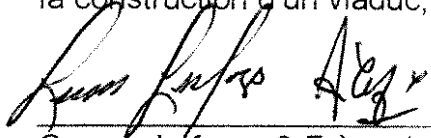
**-Attendu** que le Garage Laforge, en plus d'être une station service (chose qui ne pourra plus exister si la clientèle n'a plus accès au commerce), est aussi une compagnie de remorquage pour les automobilistes et les véhicules lourds. En cas de pannes ou d'accidents, ils auront quatorze (14) kilomètres de plus à faire pour intervenir. Les risques de perte de vies supplémentaires justifient-ils une économie de 3,5 millions?

**-Attendu** qu'il y a un poste d'Hydro-Québec dans le secteur concerné. Après vérification auprès d'Hydro-Québec, l'absence de viaduc avec bretelles au kilomètre 7.2 les obligera à emprunter celui situé au Nouveau-Brunswick lors de transports spécifiques. La réglementation au niveau des transports n'étant pas la même dans les deux provinces, il pourrait survenir des problèmes supplémentaires.

**-Attendu** que les commerçants concernés accordent une très grande importance à la sécurité routière. Monsieur Jean-Marie Michaud, propriétaire de Place du Travailleur a lui-même perdu un fils de 18 ans sur la Rte 185 en 1998. Cependant, ils ne voient pas la nécessité d'ajouter à ce malheur la fermeture d'entre-

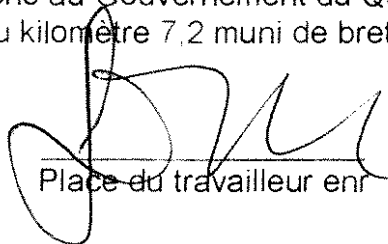
prises, la perte d'emplois et la destruction de l'économie locale.

En foi de quoi, nous demandons au Gouvernement du Québec de nous accorder  
la construction d'un viaduc, au kilomètre 7,2 muni de bretelles d'accès



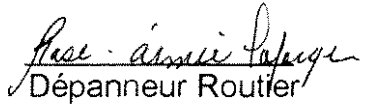
Garage Laforge & Frères inc

- Lucien Laforge  
- Jules Laforge



Place du travailleur enr

Jean Marie  
Michard



Dépanneur Routier

REÇU 10

12 JUIN 2006

Rép: \_\_\_\_\_

Dégelis, 28 mai 2006

Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
De l'environnement et des parcs

**OBJET : DEMANDE DE MÉDIATION**

Ma demande concerne le projet d'élargissement de la route 185 en autoroute à quatre voies. J'ai un immeuble situé au 823, route 185 Nord, Dégelis (au km 19 de la route). Dans cet immeuble il y a 3 logements et un local commercial.

Après, avoir assisté à l'audience publique du 10 mai dernier, et avoir fait part aux membres du Bape, mon désaccord par rapport à ma situation. M. Simon Lavoie du ministère du transport ma téléphoné et ma suggéré de faire une demande de médiation au lieu d'une audience publique.

Mes motifs pour cette requête est le manque d'accès à mon bâtiment, de me retrouver dans un cul de sac sur une déserte conçu pour cultivateur et propriétaire de terrain boisé et la proximité de mon bâtiment de l'autoroute.

En direction Nord, l'accès est seulement possible par la rue principale de Dégelis pour ensuite continuer sur le chemin neuf, et reprendre la voie de déserte jusqu'à la maison.

En direction sud, une voie de déserte de plus de 4 km à partir du chemin de la petite rivière, remonte jusque chez-moi. Aucuns clients touristiques ou même local ne feraient de tel détour pour venir chez nous. Nous possédons aussi une assurance commerciale pour le bâtiment. Ma compagnie assurance était déjà contrariée de m'assurer loin des services municipaux. En étant éloigné de la ville de 3 km de plus et d'un accès restreint, je crains avoir une surprime exorbitante ou ne plus être assurable du tout.

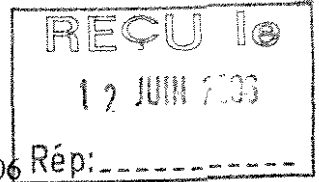
Sur le tracé, mon bâtiment se trouve à moins de 30 mètres de l'autoroute qui est très près à mon avis et aussi très bruyant.

Je crois que le tracé de la nouvelle autoroute va avoir des impacts très nocifs sur mon commerce, ma qualité de vie et sur celle de mes locataires.

Je vous remercie du temps accordé à ma lettre. Bien à vous.

ALBERT DESJARDINS





Le 30 mai 2006

Ministère du Développement durable,  
De l'environnement et des parcs.

Objet : Demande d'audience publique

Monsieur,

Notre demande concerne la construction de l'autoroute dans l'axe de la route 185 entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick. après échange de courrier avec le ministère des transports nous ne sommes pas satisfait des réponses obtenues.

Avec le tracé de la nouvelle autoroute nous nous retrouvons entre deux routes. Pour nous cette situation est inacceptable. La valeur de notre propriété va en être diminuée et notre intimité brimée. La tranquillité et la vue que nous avons actuellement va disparaître avec la venue de la nouvelle autoroute. Le logement que nous louons au deuxième étage de notre maison va perdre de l'attrait pour les futurs locataires potentiels.

Pour ces raisons et pour plusieurs autres nous demandons donc la tenue d'une audience publique afin que soit réévaluée notre situation.

Bien à vous

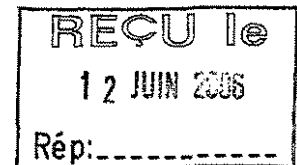


Marc Foisy

c.c. MM. Victor Bérubé, ing. Le chef du service des inventaires et du plan.  
Gilles Garon, maire de la ville de Notre-Dame-du-Lac

Dégelis, le 1<sup>er</sup> juin 2006

Monsieur Claude Béchar  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
De l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec, (Québec)  
G1R 5V7



N/Référence : 154020222 (20-3300-0234) Transport Québec

Objet : Demande d'audience au près du BAPE

Monsieur le ministre,

Suite aux informations partielles des correctifs apportés au tronçon de la route 185 depuis sa première présentation en mai 2005 et d'une autre présentation le 10 mai 2006, les commerces du secteur s'inquiètent toujours de l'impact réel sur l'achalandage et sur la perte d'emplois pour la région.

L'ensemble des commerçants désire recevoir plus d'informations concernant :

- la réalisation du tronçon Dégelis-Nouveau-Brunswick.
- la réalisation du secteur de la rue industrielle (bretelle d'accès)
- un échangeur complet pour le secteur Place du travailleur et Garage Laforge
- la perte de service sur 14 kilomètres
- l'échéancier de la réalisation de l'autoroute 85
- pourquoi le secteur sud en priorité, plutôt que le secteur nord

La réalisation des viaducs de Dégelis, Notre-Dame-du-Lac et St-Antonin, nous prouve l'efficacité d'une bonne route par la diminution évidente des accidents. Dans le but de bien réfléchir sur la réalisation de l'autoroute en secteur commercial, nous vous demandons une audience pour faire valoir notre point de vue avant la réalisation finale.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées

  
Jean-Marie Castonguay

c.c. MM. Jules et Lucien Laforge, Garage Laforge et Frères inc.  
Langis St-Pierre, Garage Ghislain St-Pierre  
Jean-Marie Michaud, Place du Travailleur  
Francis Beaulieu, Meubles Dégelis

Le 1 juin 2006

Monsieur Claude Bécharde  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec(Qc) G1R 5V7

**OBJET : Demande d'audience publique concernant le tracé de l'autoroute 85**

Monsieur Bécharde,

La présente est pour vous soumettre notre point de vue sur le tracé proposé de l'autoroute 85, particulièrement dans le tronçon entre Notre-Dame-du-Lac et Cabano.

En plus de perdre notre accès direct à la route Transcanadienne, le tracé proposé ne permet pas à la fromagerie de maintenir sa visibilité le long de l'axe routier qui, rappelons-le, constitue une composante importante de nos ventes. Nous nous retrouvons donc à vivre avec tous les désavantages d'un corridor routier sans aucun avantage.

En ce qui concerne le secteur de Notre-Dame-du-Lac, notre fromagerie artisanale est lourdement affectée par votre proposition. Voici certains éléments que nous aimerions que vous considériez dans votre processus.

- Notre fromagerie est une entreprise très fortement influencée par l'activité touristique. De plus, les fromageries artisanales constituent un élément distinctif permettant de valoriser l'activité des régions. Notre fromagerie constitue une entreprise écotouristique, elle valorise notre terroir par ces produits ainsi que par son image, elle traduit un dynamisme important de notre milieu et elle est résolument tournée vers l'avenir.
- En plus de valoriser la production laitière du Témiscouata, notre fromagerie permet d'augmenter la visibilité des autres productions agroalimentaires en rendant accessible leurs produits au comptoir de vente de la fromagerie.
- L'apport financier généré par l'activité touristique est indispensable pour consolider la viabilité de notre fromagerie. Cette activité touristique sera fortement pénalisée par le tracé proposé. Premièrement, il réduit très considérablement l'accès. Deuxièmement, il réduit malheureusement la



*visibilité en établissant un tracé en palier impliquant que les véhicules circulant vers les maritimes ne puissent plus voir la fromagerie (bâtisse).*

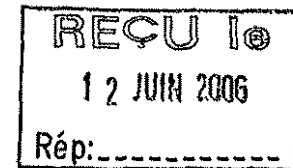
*Considérant que la mise en place de l'autoroute 85 aura un impact majeur sur la viabilité de notre fromagerie, nous aimerions que le Ministère puisse revoir son tracé de manière à minimiser les aspects négatifs de leur intervention. Assurer le maintien de notre visibilité semble une demande très raisonnable de notre part lorsque l'on se situe dans la perspective d'une entreprise artisanale à vocation touristique.*

*Nous espérons, M. Béchard, que notre position est claire et que vous y donnerez toute l'attention qu'elle mérite. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations,*

*Mario Quirion & Ginette Bégin  
Fromagerie Le Détour (2003) inc.*



Municipalité de Packington  
35-A, rue Principale  
Packington (Québec)  
G0L 1Z0



Par Télécopie (418) 643-4143

Le 02 juin 2006

M. Claude Béchard  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique**  
**Projet de construction d'une autoroute**  
**dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup**  
**et la frontière du Nouveau-Brunswick**

Madame,  
Monsieur,

La présente fait suite à la séance d'information du BAPE du 10 mai dernier concernant l'objet cité en rubrique ainsi que des discussions que j'ai eu avec M. Victor Bérubé, de la division territorial du ministère des Transports..

Suite aux discussions et des rencontres que j'ai eu et assisté, le conseil municipal de Packington n'est pas en accord avec le tracé de l'autoroute 185 au kilomètre 25. Nous demandons depuis le début un échangeur complet au kilomètre 25 car à cette intersection, on y retrouve notre route collectrice. L'ensemble de la circulation qui désire transiger vers notre municipalité doit être dirigé à cette intersection d'où l'importance d'y retrouver un échangeur complet.

---

TÉL : (418) 853-2269 ou FAX : (418) 853-6427  
Courriel : [packing@municipalite.packington.qc.ca](mailto:packing@municipalite.packington.qc.ca)  
Site Web : [www.municipalite.packington.qc.ca](http://www.municipalite.packington.qc.ca)

La municipalité de Packington possède plusieurs plans d'eau et de nombreux touristes viennent nous visiter. Nous connaissons un accroissement de l'achalandage touristique tant au niveau des lac Dos-de-cheval, à la Puce et Jerry. La municipalité investit avec la corporation développement touristique de Packington d'importantes sommes d'argent pour développer des infrastructures touristiques de Plage et de camping municipal. Un plan d'aménagement a été élaboré pour développer ce site.

De plus nous avons sur notre territoire un industrie de sciage qui emploie plusieurs personnes et qui amène un circulation de gros transport qui viennent apporter la ressource ou chercher les produits pour la vente. De plus, la Coopérative des producteurs forestiers du KRTB ont des projets d'expansion qui amènera un augmentation de transport et de circulation de véhicules sur la route collectrice (route St-Benoit).

Le Conseil est d'avis que si nous obtenons un échangeur complet au kilomètre 25, nous ne voyons plus l'utilité des bretelles au kilomètre 28, soit au développement Lavoie-Soucy. Cette position est aussi partagé par la Ville de Notre-Dame-du-Lac. Pour le reste du tracé, le Conseil n'a pas d'objection à formuler dans l'intérêt de ses contribuables qu'il représente.

Le Conseil a aussi une ouverture pour une médiation dans ce dossier pour que nous puissions trouver une solution durable pour l'ensemble des intervenants.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire



Michel Lacasse

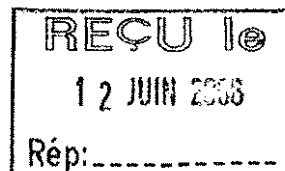
ML/dm

c.c. Nelson Rioux  
Victor Bérubé  
Simon Lavoie, chargé de projet  
Ville Notre-Dame-du-Lac



# Ville de Dégelis

369, avenue Principale  
Dégelis (Québec)  
G5T 2G3



Dégelis, le 2 juin 2006

Cabinet du ministre Claude Béchard  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Autoroute 85**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution du Conseil municipal se rapportant au dossier mentionné en titre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil de Ville,

Bernard Caron, greffier-adjoint



La Ville d'accueil au Témis

# Ville de Dégelis

369, avenue Principale  
Dégelis (Québec)  
G5T 2G3

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DÉGELIS

Session ..... Spéciale ..... du ..... 1<sup>er</sup> juin 2006 .....

### EXTRAIT:

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dégelis faisait parvenir à la Direction régionale de Rimouski le 16 mai 2005, une résolution demandant d'inclure aux plans définitifs la localisation du kiosque d'information touristique à l'entrée sud de la ville, tel que discuté avec le ministère des Transports, Tourisme-Québec et la municipalité;

**ATTENDU QUE** Tourisme-Québec, par l'entremise de M. Ion Valcéanu, directeur de l'accueil touristique, nous confirmait en date du 15 mai 2006 que le ministère du Tourisme accueillait favorablement le projet de relocalisation du centre Infotouristique;

**ATTENDU QUE** le deuxième volet de la résolution du 16 mai 2005 demandait au ministère des Transports : « Comme deux commerces (Place du Travailleur et Garage Laforge & frères inc.) subissent des préjudices importants, le conseil municipal demande de compenser les commerces visés en ajoutant des bretelles d'accès au viaduc situé au kilomètre 7.2 de la route 185 pour des raisons de sécurité, compte tenu de la nature des activités du Garage Laforge & frères Inc. (entreprise de remorquage) »;

**ATTENDU QUE** l'insertion de bretelles d'accès à cet endroit aurait pour effet de favoriser le développement économique dans ce secteur;

**ATTENDU QUE** la négociation avec la municipalité n'est pas terminée et qu'il serait souhaitable de la poursuivre avant toute chose, étant donné que la municipalité ne souhaite pas retarder indûment le projet compte tenu du danger potentiel que représente cette route actuellement;

Greffé  
853-2832



La Ville de Dégelis

## Ville de Dégelis

369, avenue Principale  
Dégelis (Québec)  
G5T 2G3

---

### EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DÉGELIS

Session ..... **Spéciale** ..... du ..... **16 mai 2005** .....

#### EXTRAIT:

ATTENDU QUE le ministère des Transports a présenté le 10 mai 2005, les plans du prolongement de la route 185 à 4 voies au conseil municipal de Dégelis;

ATTENDU QUE les plans proposés respectent la presque totalité des objectifs visés par la municipalité;

Il est proposé par M. Cyr Dubé, appuyé par M. Denis Clermont et résolu que les plans du prolongement de la route 185 à 4 voies soient et sont acceptés, à condition :

- a) D'inclure formellement la localisation du kiosque d'informations touristiques provincial à l'entrée sud de la ville, tel que discuté avec le ministère des Transports, Tourisme-Québec et la municipalité.
- b) Comme deux commerces (Place du travailleur et Garage Laforge & frères Inc.) subissent des préjudices importants, le conseil municipal demande de compenser les commerces visés en ajoutant des bretelles d'accès au viaduc situé au kilomètre 7.2 de la route 185 pour des raisons de sécurité, compte tenu de la nature des activités du Garage Laforge et frères Inc. (entreprise de remorquage).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Greffier  
(418) 553-2332

Montréal, 15 mai 2006

Monsieur Jean-Louis Loranger  
Direction du Bas-Saint-Laurent  
Ministère des Transports  
92, 2ième Rue Ouest, bureau 101  
Rimouski (Québec)  
G5L 8E6

Monsieur,

Le ministère du Tourisme accueille favorablement le projet de relocalisation du centre Infotouriste de Dégelis à l'endroit actuellement proposé par la ville de Dégelis et le ministère des Transports et, ceci, conséquemment à la construction de la nouvelle autoroute (A-85) reliant le Québec avec le Nouveau-Brunswick. Le ministère du Tourisme perçoit dans cette éventuelle relocalisation une occasion privilégiée d'améliorer ses services d'accueil et de renseignements touristiques aux voyageurs.

Il va de soi, que cette relocalisation ne pourra se traduire pour le ministère du Tourisme, par des augmentations de loyers ni par des dépenses de déménagement ou de réaménagement consécutifs à cet exercice. Également, nous vous ferons part de nos besoins concernant le type de bâtiment et d'aménagement requis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ion Valcéanu, directeur  
Direction de l'accueil touristique

IV/mpl

c.c. : M. Emilien Nadeau, maire de la ville de Dégelis  
M. Michel Riendeau, directeur des Parcs Routiers, Ministère des Transports



Notre-Dame-du-Lac  
Ville Jardin

REÇU le

13 JUIN 2006

Rép:-----

RECOMMANDÉ

PAR TÉLÉCOPIEUR

(418) 643-4143

Le 7 juin 2006

Monsieur Claude Béchard  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R5V7

*Objet : Demande de médiation – Reconstruction de la route 185 – Autoroute à quatre voies entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick*

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à une demande adressée au ministère des Transports en date du 18 mai dernier ainsi qu'à une discussion téléphonique le 1<sup>er</sup> juin dernier entre M. Mario Bourassa, inspecteur en bâtiment de la Ville et M. Victor Bérubé, ingénieur chef au service inventaire et plan du ministère des Transports (M.T.Q.) et ce, relativement à l'objet susmentionné.

Étant donné que le ministère des Transports du Québec ne peut nous confirmer réponses à nos demandes, nous sommes dans l'obligation de vous demander de porter ce dossier en audiences publiques, ou à tout le moins, recourir à une médiation pour faire accepter nos revendications.

Après discussions en comité plénier (Conseil municipal) et suite aux interventions de citoyens de Notre-Dame-du-Lac et du Conseil municipal de Packington lors de la séance du BAPE du 10 mai dernier, la position finale du Conseil de Ville de Notre-Dame-du-Lac pour la reconstruction de la route 185 se décrit comme suit :

- Nous demandons que les deux (2) bretelles d'entrée et de sortie à la chaussée Est, près du kilomètre 28, soit déplacées au kilomètre 25 étant donné qu'il existe déjà un demi-échangeur. Cette demande fait consensus autant auprès de la population de Notre-Dame-du-Lac que de la municipalité de Packington. D'ailleurs, lors de la consultation publique du BAPE du 10 mai dernier, 70 à 80 % des questions posées par les citoyens, portaient sur ce point. De plus, il est raisonnable de mentionner que le fait de ne pas réaliser lesdites bretelles au kilomètre 28 permettra d'économiser ± trois (3) millions de dollars.

...2

5, rue Hôtel-de-Ville  
Notre-Dame-du-Lac (Qc)  
G0L 1X0

Tél.: (418) 899-6743  
Télec.: (418) 899-2041  
ville.nddl@globetrotter.net



Au kilomètre 28, un projet domiciliaire appelé Lavoie-Soucy est en voie de réalisation, c'est-à-dire que les plans sont déposés et les sondages sur le terrain ont été effectués. Ce projet peut accueillir environ 60 résidences. Advenant le cas où le ministère des Transports réaliseraient les travaux tel que le plan soumis pour étude, c'est environ la moitié sinon le trois-quart du projet Lavoie-Soucy qui serait compromis. Inutile de vous rappeler qu'étant affectés par le nombre d'expropriations (47 résidences et commerces) nous ne voulons certainement pas subir de perte en ce qui concerne les axes de développement futur.

Par ailleurs, le déplacement de ces bretelles au kilomètre 25 avantagerait autant les citoyens de la municipalité de Packington que ceux de Notre-Dame-du-Lac. Alors, puisque le M.T.Q. est prêt à y construire un demi-échangeur, nous croyons logique d'ajouter ces deux (2) bretelles d'entrée et de sortie à la chaussée Est pour permettre aux gens du Nouveau-Brunswick et des municipalités du secteur (Dégelis et J.A.L.) d'avoir immédiatement accès au chemin du Lac. Il est bon de rappeler, d'ailleurs, que les secteurs des chemins du Lac et de l'Île à Notre-Dame-du-Lac sont considérés comme un endroit très prisé par les gens du Nouveau-Brunswick, d'ici et d'ailleurs afin d'y construire de belles résidences de villégiature.

- De plus, peu de temps après les élections de novembre dernier, une rencontre a eu lieu, soit le 28 novembre 2005 entre les nouveaux élus, messieurs Loranger et Lavoie du M.T.Q. Cette dernière avait pour but de nous permettre, comme nouvelle équipe du Conseil de Ville, de bien comprendre leur dossier et d'envisager avec nous des solutions acceptables pour relocaliser le plus possible de propriétés situées actuellement dans une zone agricole provinciale et voulant continuer à y demeurer. Une des solutions envisagées est de relocaliser ces propriétés sur les dessertes prévues entre Cabano, Notre-Dame-du-Lac et Dégelis. D'ailleurs, un des mandats confiés à M. Gilles Thibault, consultant agricole, était de voir à ces relocalisations. Lors de cette rencontre, un soutien financier fut demandé au M.T.Q. en regard des frais encourus pour M. Thibault et M. Jean-Louis Loranger semblait nous fournir son appui en ce sens.
- À la séance d'information du BAPE tenue le 10 mai dernier, il a été mentionné, par les responsables du M.T.Q. et de Consortium Tecsubt Genivar, que certaines dessertes ne seraient pas asphaltées, c'est-à-dire, les dessertes entre les kilomètres 37 et 33 (entre Notre-Dame-du-Lac et Cabano) ainsi qu'entre les kilomètres 25 à 20 (entre Notre-Dame-du-Lac et Dégelis). Compte tenu des solutions précédentes, nous demandons évidemment l'asphaltage de celles-ci.
- En raison de ce qui précède, nous avons ciblé un autre secteur de relocalisation des propriétés expropriées entre Notre-Dame-du-Lac et Cabano, ce dernier se situe près du kilomètre 32 (Centre Horticole du Témiscouata). Mais comme une traverse agricole semble être prévue, nous croyons que cette hypothèse affecterait cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. C'est pourquoi, nous souhaitons une alternative dans le but de déplacer cette traverse agricole plus près du kilomètre 31 justement où est déjà installé un producteur laitier (Ferme Berthier Cloutier).

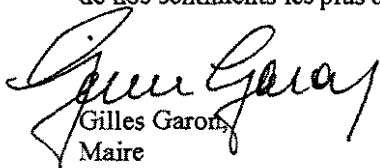
Nous sommes persuadés que nos demandes sont très réalistes et n'amèneraient pas de déboursés supplémentaires comparativement aux premières demandes formulées le 14 mars 2006 qui consistaient à l'ajout d'un échangeur complet entre les kilomètres 21 et 20 ainsi que l'éloignement des deux (2) chaussées de la future Autoroute 85 entre les kilomètres 28 à 25 et ce, tel que proposé par le M.T.Q. et le Consortium Tecslut Genivar en février 2004.

Messieurs Victor Bérubé et Simon Lavoie, ingénieurs au ministère des Transports, ont mentionné lors d'une rencontre tenue le 3 mai dernier ainsi qu'à la séance d'information du BAPE tenue le 10 mai suivant qu'il serait préférable de s'entendre sans devoir se rendre devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement et que leur but premier est de satisfaire la population; selon notre avis, en ralliant le M.T.Q. à nos demandes, l'ensemble du Conseil de Ville et les citoyens de Notre-Dame-du-Lac pourraient également être satisfaits.

C'est pourquoi nous vous réitérons notre demande de médiation en premier lieu pour trouver une entente à nos divergences temporaires ou sinon le Conseil municipal se verra dans l'obligation de déposer une demande pour aller en audience publique. En ce qui concerne le retard de quelques jours (date limite : 2 juin 2006) pour déposer un écrit à votre ministère, nous avons reçu seulement une réponse verbale de M. Victor Bérubé du M.T.Q. le 1<sup>er</sup> juin nous affirmant qu'il ne pouvait répondre affirmativement, pour l'instant, à nos demandes et de demander une demande de médiation. Si nous ne parvenons pas à nous entendre, notre demande serait par la suite entendue en audience publique. M. Bérubé a aussi mentionné à M. Mario Bourassa, inspecteur en bâtiment de la Ville qu'un retard de quelques jours pour notre demande était acceptable et qu'en plus, nos revendications sont justifiées. M. Bourassa a également vérifié auprès de M. Abel Rodrigue, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Québec dont ce dernier nous indique aussi s'il est possible de transmettre notre demande quelques jours après la date d'échéance en autant que celle-ci est justifiable.

Évidemment, nous demeurons disponibles pour tout renseignement supplémentaire. N'hésitez pas à communiquer avec moi ou M. Mario Bourassa au numéro de téléphone suivant : (418) 899-6743.

Au nom des membres du Conseil de Ville et des citoyenNES de Notre-Dame-du-Lac, je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Gilles Garon  
Maire

c.c. M. Nelson Rioux, ing. directeur-régional  
M. Simon Lavoie, ing. ministère des Transports, chargé de projet  
M. Victor Bérubé, ing. ministère des Transports et chef de Service inventaire et plan  
M. Michel Caron, bio. Consortium Tecslut Génivar  
Municipalité de Packington

REÇU le

12 JUIN 2006

**Monsieur Claude Béchar**

Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>ième</sup> étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec)

G1R 5V7

Rép:-----

**Objet : Demande d'audience publique sur le projet de la route 185 entre  
Notre-Dame-du-Lac et la frontière du Nouveau-Brunswick**

Monsieur le ministre, dans le dossier mentionné ci-haut, le promoteur du projet mentionne qu'il a réduit les impacts environnementaux concernant les acquisitions d'immeubles, l'économie de la région, le récréo-touristique et l'environnement. Je suis d'avis que le tracé préconisé par le promoteur ne réduit pas ces impacts, mais bien au contraire, il les augmente. Je suis particulièrement en désaccord avec les sections des kilomètres 20 à 25 du projet proposé. Pour cette section, dans le premier projet étudié par le promoteur, la route 185 servait de route de desserte et l'autoroute 85 était construite plus à l'ouest de la 185. À mon avis, ce projet avait moins d'impact sur la population et je vais vous détailler, plus bas, les différentes alternatives. Le promoteur a présenté un projet en utilisant le Chemin du Lac comme voie de desserte de l'autoroute et il explique son choix par des raisons de coûts moins dispendieux. Cependant, à quelques reprises, les informations verbales du promoteur sur ces coûts ont changées. Il n'a jamais déposé de tableau comparatif prouvant ces économies. Seulement sur ce point, des audiences publiques permettraient de clarifier bien des choses. De plus, le choix du promoteur occasionne aussi une hausse des impacts environnementaux à plusieurs points.

Le nombre d'expropriations à Notre-Dame-du-Lac est de 44 propriétés, si la route 185 est utilisée comme voie de desserte et que le viaduc pour la route de St-Benoît et l'autoroute passe plus à l'ouest, il y aurait 12 maisons de moins d'expropriées. Cela représente une réduction de 27% de l'ensemble des expropriations ; ce qui n'est pas minime comme impact.

Dans le projet du promoteur, il y a la construction d'un viaduc pour la route de St-Benoît. Le viaduc proposé n'est pas complet, car le trafic en provenance des provinces maritimes ne pourra pas tourner sur la route de St-Benoît. Ce trafic devra plutôt utiliser un échangeur construit plus loin par le promoteur. L'échangeur en question sera construit sur l'un des seuls endroits où il y a de la construction résidentielle de possible à Notre-Dame-du-Lac. Ainsi, en plus d'enlever 44 résidences à la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, le promoteur enlève des terrains pour le développement résidentiel. Le demi-viaduc prévu par le promoteur sera construit près du lac Témiscouata et à la sortie d'une rivière. À long terme, si le niveau de l'eau du lac n'était plus contrôlé par le vieux barrage d'Hydro-Québec à Dégelis, le viaduc proposé par le promoteur serait construit dans une zone à risque d'érosion. Cette route sera construite pour 100 ans...il faut bien prévoir les risques éventuels. Ce viaduc, près du lac, va aussi changer grandement l'aspect visuel et le paysage de notre si belle région.

La construction d'un viaduc complet, plus à l'ouest, et l'utilisation de la 185 comme dessertes permettraient d'annuler les impacts mentionnés ci-haut. La construction de l'échangeur au kilomètre 20 ne serait plus nécessaire soit une économie de plus ou moins 2 millions. Les terrains demeureraient disponibles pour la construction résidentielle. L'ensemble des expropriations prévues dans le Chemin du Lac ne seraient plus nécessaires et les dommages liés au visuel sur l'environnement seraient diminués.

L'autre impact du tracé choisi par le promoteur est la destruction d'une halte routière saisonnière à Notre-Dame-du-Lac au kilomètre 22. Cette halte routière a un achalandage de plus de 25 000 visiteurs par année. C'est plus que l'ensemble des habitants de la région du Témiscouata. Elle offre un point de vue magnifique sur notre région : la place la plus photographiée dans toute la région (une photo du lac avec les montagnes derrière et la petite île ronde). Cette halte est certainement l'une des plus belles du Québec et elle constitue un bon endroit pour vendre notre région aux touristes. Actuellement, son utilisation est saisonnière et le trafic des deux côtés de la route l'utilise. Il est compréhensif qu'avec la nouvelle autoroute, la halte ne peut pas être utilisée par les deux voies de circulation. Cependant, elle pourrait encore être utilisée par les gens en

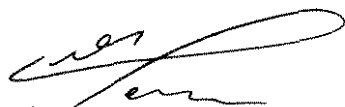
provenance des provinces maritimes. Dans le tracé fourni par le promoteur, il n'utilise plus la 185 comme une section de l'autoroute après la halte routière. Il aurait pu faire cette modification dans son tracé 300 mètres plus tôt, ce qui aurait permis de conserver la halte. Surtout que les terrains derrière la halte sont en partie des propriétés du gouvernement.

L'utilisation de la 185 comme voie de desserte et le passage plus à l'ouest de l'autoroute 85 permettrait de conserver l'une des plus belles haltes de repos pour les voyageurs au Québec.

En résumé, Monsieur le ministre, un choix différent soit un tracé pour l'autoroute 85 plus à l'ouest et l'utilisation de la route 185 comme voie de desserte permettraient de diminuer les impacts sur le milieu et l'environnement.

Ainsi, considérant que ce choix de tracé réduit de 27% les expropriations prévues, diminue les risques environnementaux et permet de conserver une halte saisonnière de repos prisée par les touristes et que le promoteur n'a pas fait la démonstration qu'il en coûterait plus cher d'utiliser la 185 comme desserte comparativement au Chemin du Lac, je vous demande Monsieur le ministre d'aller en audience publique dans le dossier mentionné ci-haut.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes sentiments distingués.



Monsieur Yves Perron (touché par le projet d'expropriation)

# DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Coordonnées du Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable  
de L'Environnement et des Parcs

Station Service Gérard Boucher enr.  
90 route 185  
Notre Dame Du Lac  
G0L-1X0

Sujet : Projet d'autoroute (85) entre Rivière du Loup et Edmundston tronçon Cabano Notre Dame Du Lac.

A qui de droit.

D'abord, félicitations pour le projet. La réalisation de celui-ci est essentiel pour la sécurité des usagers de la route et nous en parlons en connaissance de cause (notre père est décédé sur cette route )

Ce projet comporte beaucoup de positif pour la société, mais aussi du négatif pour certains; expropriation, re-localisation et dérangement lors des travaux etc....

Mais il comporte des points négatifs pour certains et c'est présentement notre cas à nous. Nous opérons une station service depuis 1971 soit l'année de la création de la route 185. Le gouvernement nous a permis de nous établir près de la route, pour pouvoir opérer un commerce et ainsi gagner notre vie (à cause d'un accès facile à la route) D'année en année nous avons opéré ce commerce avec des hauts et des bas comme partout ailleurs. Ensuite de père en fils depuis 1984, nous gagnons notre vie honnêtement en travaillant de longues heures, nous employons actuellement en saison deux personnes à temps plein et quatre à temps partiel, un peu moins l'hiver .

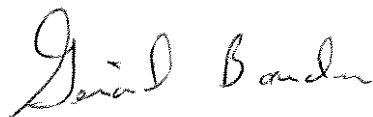
L'accès facile de la route nous apporte le supplément de client nécessaire (touristes, passants etc.) pour pouvoir continuer à fonctionner avec une certaine rentabilité. Bref, suite à l'élaboration de projet semblable ailleurs dans d'autre municipalité et après vérification de notre part, les commerces de notre genre (commerce à transaction rapide et impulsif vu la facilité d'accès) sont devenus avec accès restreint se sont vus dans l'obligation de fermer leurs portes sinon de changer de vocation. Alors suite aux observations des conséquences de ces projets sur des commerces similaires au nôtre , nous sommes d'avis que ce projet nous portera préjudice vu le fait que notre genre de commerce est très précaire selon l'achalandage.

Nous gagnons notre vie depuis 1984 et faisons gagner la vie à d'autres personnes. L'absence d'accès directe au commerce sera sans aucun doute le début de la fin pour nous.

Bref, nous demandons au Gouvernement, et ce sur une base sincère, de nous accorder un dédommagement pour pouvoir, soit nous re-localiser, nous recycler, un dédommagement pour perte de revenu, ou tout simplement de nous acheter et ensuite faire ce que vous voulez avec ce commerce. Dans les visions du gouvernement face à cette route, nous somme cuits....

Sincèrement et honnêtement nous croyons qu'il y a préjudice à notre endroit et nous calculons que nous avons droit à une certaine indemnité suite à ce préjudice.

Honnêtement bien à vous .

A handwritten signature in cursive script that reads "Gérard Boucher".

Gérard Boucher

P.s. S.V.P. Faire suite à notre lettre, nous sommes ouverts pour une médiation. Merci!